



NAMATI



Grassroots
Justice Network



Rights
CoLAB



20 years
IN SOLIDARITY
FOR CHANGE

Comment combler le déficit d'engagement communautaire sur le marché du carbone

Exploration d'un fonds commun pour l'assistance juridique et
technique communautaire

Introduction

En septembre 2024, lors de la [Semaine du climat de l'ONU](#) à New York, [l'Initiative des droits et ressources](#), [Namati](#), [Grassroots Justice Network](#) et [Rights CoLab](#) ont coorganisé un [atelier d'experts](#) sur la manière de fournir un soutien juridique et technique pour relever les défis auxquels les communautés affectées sont confrontées dans le contexte des solutions fondées sur la nature, y compris les projets volontaires de crédit carbone et de biodiversité.

L'atelier avait pour but de mieux comprendre :

- Les types spécifiques de soutien dont ont besoin les communautés touchées par les projets de crédits carbone et la meilleure façon de fournir ce soutien ; et
- Comment rassembler des fonds et mettre en œuvre un fonds commun qui pourrait financer ce soutien.

L'idée d'un fonds commun pour le soutien juridique et technique des communautés a évolué pendant de nombreuses années. En 2020–2022, Namati a mené des consultations avec des centaines d'acteurs du secteur privé, de la société civile, de la philanthropie et du gouvernement afin d'identifier une voie pour la mise en œuvre d'un fonds commun. En 2023, Rights CoLab et [Just Ground](#) ont rejoint Namati et le Grassroots Justice Network pour tester plus avant cette idée lors d'ateliers conjoints avec des représentants de la société civile et du secteur privé et ont [produit un bref](#) reflétant les apprentissages et le consensus qui ont émergé, y compris les principes fondamentaux qui devraient régir un tel fonds (voir l'annexe II).

La bref fournit la justification et le cadre conceptuel d'un fonds commun pour le soutien juridique et technique des communautés, mais de nombreuses questions restent en suspens. Cet atelier visait à combler certaines de ces lacunes, en mettant l'accent sur les marchés volontaires du carbone et de la biodiversité.

Plus de 30 personnes ont participé à l'atelier, dont des détenteurs de droits, des représentants de la société civile, des ONG environnementales, des donateurs et des représentants de l'industrie et du secteur privé. La session a commencé par une introduction décrivant les résultats des recherches et des engagements antérieurs sur le concept de fonds commun. Les participants ont ensuite discuté en petits groupes sur les deux thèmes mentionnés ci-dessus. Une dernière discussion plénière a porté sur l'élaboration des prochaines étapes concrètes de la mise en œuvre d'un fonds commun sur les marchés volontaires du carbone et des crédits de biodiversité. Le présent document donne un bref aperçu des discussions de l'atelier et décrit les prochaines étapes. Il sert de guide pour la poursuite des efforts visant à mettre en place un fonds commun pour le soutien juridique et technique des communautés touchées par les projets de crédits carbone dans la poursuite d'actions plus justes, transparentes et équitables en matière de climat et de conservation.

Contexte

Droits et solutions fondées sur la nature

Partout dans le monde, les peuples autochtones (PA), les peuples afro-descendants (PAD), les communautés locales (CL), ainsi que les femmes et les jeunes au sein de ces groupes sont soumis à une pression croissante pour s'engager dans des solutions basées sur la nature pour faire face aux crises du climat et de la biodiversité. En soi, la réalisation des [contributions déterminées au niveau national](#) (CDN) pour l'atténuation du changement climatique nécessitera nominalement [plus de 900 millions d'hectares de terres](#) pour des activités renforcées de séquestration du carbone ; [30 pour cent des terres et des zones marines du monde](#) doivent être placées sous gestion de conservation d'ici 2030 ; et la dépendance du secteur privé à l'égard des [marchés volontaires du carbone](#) ne devrait que s'accroître dans les années à venir. Les communautés sont également de plus en plus confrontées à des options de financement à long terme limitées et à l'incapacité systématique des pays développés à honorer leurs engagements financiers envers les pays du Sud. En tant que telles, elles sont toutes soumises à la demande croissante de terres, de ressources et de services écosystémiques que l'on trouve dans les zones contrôlées par les communautés.

Pourtant, malgré les appels à une intégrité et à une surveillance accrue, les marchés volontaires du carbone sont largement non réglementés ; les gouvernements signent régulièrement des accords bilatéraux avec peu ou pas de consultation des communautés concernées, et les détenteurs de droits sont généralement laissés à eux-mêmes lorsqu'il s'agit de négocier des accords complexes. Les [données disponibles à ce jour](#) montrent que peu de pays disposent du cadre juridique nécessaire pour soutenir la création et la vente justes et équitables de crédits carbone.

L'expérience acquise à ce jour montre qu'il existe des écarts persistants entre les engagements du secteur privé à évaluer les droits des peuples autochtones et les risques pour les droits humains dans les projets et interventions liés à la terre, et les efforts déployés pour s'engager directement avec les communautés concernées sur ces questions. Ces défis sont sous-tendus par les asymétries considérables en matière de connaissances et d'informations qui minent la capacité des détenteurs de droits à s'engager sur un pied d'égalité et par les lacunes persistantes dans la reconnaissance juridique des droits communautaires sur les terres et les ressources (y compris les droits sur le carbone), qui minent leur légitimité à le faire. Peu de communautés disposent des ressources techniques et/ou juridiques nécessaires pour négocier des accords équitables, transparents et accessibles, prévoyant un partage équitable des bénéfices, des garanties pour les connaissances traditionnelles et un alignement sur leurs droits et leurs priorités autodéterminées.



Faisant écho aux obstacles à un engagement communautaire significatif décrits dans le [bref sur le fonds commun](#), et soulevés lors du [Dialogue sur l'avenir du climat](#) et de la [table ronde sur les marchés du carbone de 2023](#), ainsi qu'à l'analyse plus récente des lacunes des communautés touchées par les investissements fonciers, le point de départ de l'atelier de 2024 sur l'action climatique fondée sur les droits a été ancré dans les nombreux défis auxquels les détenteurs de droits doivent faire face dans le contexte des marchés volontaires du carbone.

Dépasser le statu quo en matière d'investissements terrestres

La nécessité d'uniformiser les règles du jeu entre les promoteurs du marché et les détenteurs de droits affectés est essentielle à la réalisation de normes de crédit carbone de haute intégrité et aux efforts visant à protéger les droits environnementaux et humains des communautés. À cette fin, les PA, les CL, les PAD et leurs alliés demandent de plus en plus l'adoption de [principes de justice carbone](#) plus rigoureux, et prennent même les choses en main pour [élaborer des orientations](#) sur la manière d'établir des relations plus justes, plus transparentes et plus équitables entre les acteurs du marché du carbone et les communautés affectées.

De tels efforts ne sont ni nouveaux ni uniques. Mais contrairement aux systèmes antérieurs de paiement basés sur les résultats et à l'important soutien que les communautés et les pays ont reçu pour la préparation à REDD+, les initiatives actuelles basées sur le marché ne fournissent pas de financement parallèle pour soutenir l'apprentissage, l'engagement et la prise de décision des communautés. Les communautés peuvent obtenir un soutien au renforcement des capacités de la part des promoteurs de projets ou d'autres acteurs du marché du carbone, mais ces initiatives tendent à renforcer les structures de pouvoir dominantes et ne traitent pas les détenteurs de droits comme des partenaires souverains dans l'obtention des résultats des projets de crédits carbone. Le principal objectif des promoteurs de projet en matière de consultations et de renforcement des capacités est souvent de persuader les communautés d'accepter un projet de crédit carbone plutôt que de fournir aux détenteurs de droits les ressources et le soutien dont ils ont besoin pour décider de s'engager ou non.

L'inverse est également vrai. L'absence de reconnaissance des droits des PA, des PAD et des CL accroît le risque de réputation et de responsabilité pour les acheteurs et les investisseurs. En l'absence de clarté sur la manière dont les processus de consentement libre, préalable et éclairé (CLIP) sont menés, sur la mesure dans laquelle les communautés reçoivent des informations complètes, transparentes et adaptées au contexte local, et sur la question de savoir si les crédits carbone ou biodiversité générés par un projet offrent une compensation équitable aux communautés affectées, les acheteurs ont peu de raisons de faire confiance aux déclarations d'intégrité des développeurs de projets, ce qui affaiblit

encore leur licence sociale d'exploitation, la valeur globale des crédits et la confiance que les acteurs publics et privés placent dans les marchés du carbone.

La nécessité de combler ces lacunes a été largement reconnue au cours des deux dernières années. Il existe désormais une masse critique d'acteurs publics et privés – y compris des organisations et des représentants autochtones et communautaires, des organisations de la société civile et des experts en droits humains, des organismes de normalisation des crédits carbone et des développeurs de projets, des donateurs et des institutions multilatérales – qui sont désireux de trouver des solutions solides et durables aux problèmes d'intégrité sociale des marchés du carbone et à ceux auxquels seront probablement confrontés les marchés de crédits de la biodiversité.

À cette fin, trois besoins essentiels ont été identifiés :

- Les communautés ont besoin d'un système accessible, sensible à leur culture et répondant à leurs besoins en matière de conseils et de soutien juridiques, techniques et commerciaux fiables/indépendants ;
- Les investisseurs ont besoin d'un moyen simplifié de gérer les risques et de vérifier la conformité ; et
- Les entreprises ont besoin d'un mécanisme pour s'assurer que les communautés bénéficient d'un soutien sans créer de conflit d'intérêts.

Discussion en atelier

Les participants ont été invités à discuter des types de soutien dont les communautés touchées par les projets de crédits carbone ont besoin, de la meilleure façon d'apporter ce soutien et de la manière de rassembler des fonds et de mettre en œuvre un fonds commun.

Pour commencer à relever les nombreux défis liés à l'élaboration d'un mécanisme destiné à fournir un soutien juridique et technique indépendant aux détenteurs de droits engagés dans des projets de crédits carbone et biodiversité ou affectés par ceux-ci, les participants à l'atelier ont été invités à discuter et à partager leurs idées autour de deux questions clés. La section suivante résume les contributions reçues lors des tables rondes.

Identifier le soutien dont les communautés ont besoin et étudier la meilleure façon de l'apporter

Les participants ont été répartis en cinq groupes de travail pour discuter deux questions sur la manière de garantir qu'un fonds commun répondra aux besoins des communautés. À l'issue de la discussion, chaque groupe a rendu compte de ses discussions. Les thèmes ci-dessous ont émergé de ces conversations.

Question 1 : Comment rendre opérationnelle l'assistance juridique et technique aux titulaires de droits ?

Dirigeants communautaires et experts juridiques : Il est nécessaire d'identifier qui a besoin d'un soutien technique et juridique dans le contexte de la souveraineté communautaire ; le soutien financier devrait être orienté vers les dirigeants et les experts de confiance au sein des communautés qui connaissent les lois et les politiques locales et coutumières. En accord avec l'autodétermination des communautés, la priorité devrait être donnée au renforcement des capacités et de l'autonomie des avocats et des auxiliaires juridiques au niveau communautaire, qui sont les mieux placés pour fournir une assistance adaptée à la culture et au contexte local, plutôt que de continuer à faire appel à des experts externes. Les ressources de confiance peuvent faire appel à d'autres experts au cours des différentes phases (par exemple, à partir d'un pool d'experts), mais l'accent doit être mis sur une formation qui reste au sein de la communauté.

Reconnaissance des droits : Les droits et l'équité dans le contexte des marchés de crédits carbone et biodiversité ne peuvent être dissociés des luttes des communautés pour la reconnaissance légale de leurs droits à la terre, aux ressources et à l'autodétermination. La reconnaissance formelle des droits devrait donc être au cœur du développement du mécanisme de fonds commun proposé et le processus de réalisation de ces objectifs devrait être guidé par un conseil indépendant des communautés.

Partenaires souverains : Les détenteurs de droits doivent être des partenaires égaux dans la conception et l'établissement du mécanisme de fonds commun et des voies de soutien. Les PA, les PAD et les CL ne sont pas des bénéficiaires des projets de crédit carbone, mais devraient plutôt être considérés et traités comme des nations souveraines et autodéterminées. Un contrat est une forme de traité avec une communauté, faisant des détenteurs de droits des partenaires égaux, des dirigeants et des actionnaires d'un projet.

Extensibilité et confiance : Compte tenu de l'insuffisance de l'offre de soutien juridique et technique aux communautés en raison de la disponibilité et du nombre limités d'organisations et de ressources juridiques, comment le soutien pourrait-il être élargi pour répondre à la demande ? Il est essentiel que les communautés sentent qu'elles peuvent faire confiance à l'aide extérieure fournie, mais comment faire en sorte que les relations de confiance soient évolutives ? Pour ce faire, le fonds pourrait s'appuyer sur les structures existantes qui rassemblent les PA, les PAD et les CL dans différentes zones géographiques, telles que l'Alliance mésoaméricaine des peuples et des forêts (AMPB), l'Articulation des peuples autochtones du Brésil (APIB), la Coordination des organisations autochtones de l'Amazonie (COICA), Aliansi Masyarakat Adat Nusantara (AMAN), et le Réseau des populations autochtones et

locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale (REPALEAC), entre autres.

Bureaucratie et organisation : Comment le mécanisme de financement peut-il éviter la bureaucratie et les coûts de transaction élevés ? Serait-il préférable d'avoir plusieurs fonds régionaux plutôt qu'un fonds centralisé ? Pouvons-nous nous appuyer sur des modèles de financement basés sur la confiance, comme le Home Planet Fund ?

Localisation : Comment pouvons-nous localiser le mécanisme de financement proposé ? Pouvons-nous travailler avec des fonds autochtones et territoriaux établis ou tirer parti des meilleures pratiques de ces fonds pour assurer la régionalisation ?

Champ d'application du fonds : Les communautés auront besoin d'une série d'aides à tous les stades d'un projet de crédit carbone (conception, négociation, mise en œuvre). Le fonds devra définir clairement les formes de soutien auxquelles les communautés peuvent avoir accès. En outre, le rôle du mécanisme doit être clarifié : L'objectif est-il de donner accès à un soutien juridique et technique, d'assurer l'accès à un financement spécifique à cette fin, ou les deux ?

Utilisation par les détenteurs de droits : Comment garantir l'accessibilité et l'utilisation du mécanisme par les détenteurs de droits ? Pour ce faire, les titulaires de droits doivent faire preuve de légitimité, de confiance, de leadership et d'engagement ; ils doivent disposer d'un langage et de procédures accessibles et adaptés à leur objectif ; ils doivent disposer de fonds et de ressources d'appui suffisants pour répondre à leurs besoins. L'exploitation des structures existantes qui entretiennent des relations étroites avec les communautés peut contribuer à répondre à ces besoins.

Question 2 : Quelles sont les approches qui permettraient le mieux d'apporter un soutien rapide, efficace, efficient et complet aux titulaires de droits ?

Une langue accessible : La langue et la culture sont souvent des obstacles lorsque les dirigeants communautaires s'adressent à des personnes extérieures. Ces difficultés sont exacerbées par terminologie très technique des marchés du carbone, qui n'est pas toujours traduite ou accessible d'un point de vue culturel. Les communautés ont besoin d'un soutien culturel qui comprenne leur culture, leur politique, leurs coutumes sociales et leurs institutions juridiques et de gouvernance.

L'engagement des femmes et des jeunes : Une approche du soutien juridique et technique fondée sur les droits exige également que les personnes menacées d'exclusion au sein de la communauté disposent de mécanismes leur permettant d'accéder directement aux négociations et à la prise de décision et de s'y engager lorsque le promoteur d'un projet de crédit carbone s'adresse à une communauté. En particulier, le fonds doit fournir un soutien ou des exigences qui favorisent et



conditionnent les ressources à l'inclusion active des femmes et des jeunes et à la protection de leurs droits à la participation politique, à la participation à la vie publique et à la prise de décision.

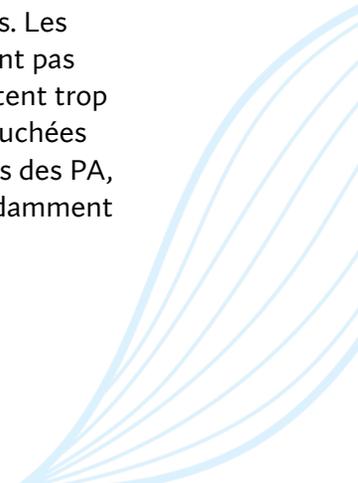
Les communautés : Comment faire en sorte que le soutien apporté par le fonds commun soit efficace et accessible aux communautés ayant différents niveaux d'expertise, de manière à ce que les connaissances relatives aux marchés du carbone puissent s'ancrer durablement dans les communautés ? Les structures IP, PAD et CL existantes peuvent aider à identifier le soutien approprié et la manière de le rendre accessible.

Recherche de fournisseurs de soutien : Il sera essentiel de déterminer qui fournira un soutien juridique et technique aux communautés (avocats bénévoles, organisations d'autonomisation des communautés juridiques, auxiliaires juridiques communautaires, experts techniques) et comment ces organisations et ces experts seront identifiés et mobilisés. Un certain nombre d'organisations de la société civile de confiance fournissent actuellement un soutien juridique aux communautés. Le fonds devra examiner comment combler les lacunes existantes en matière de soutien aux communautés pour répondre à la demande, s'appuyer sur les meilleures pratiques en matière d'autonomisation juridique et identifier comment tirer parti du soutien existant de la société civile.

Un soutien adapté : Compte tenu de la diversité des besoins des communautés qui peuvent apparaître au cours de la conception, de la négociation, de la mise en œuvre et du suivi des projets de crédits carbone, comment garantir un soutien opportun et adapté aux besoins ?

Renforcement des capacités : Les discussions sur le *renforcement des capacités* suggèrent souvent que les détenteurs de droits manquent d'expertise et de connaissances ; cependant, il est important de reconnaître l'érudition et la production de connaissances des autochtones, ainsi que leurs compétences et leurs pratiques en tant que gardiens des ressources naturelles du monde. En outre, si les communautés ont besoin d'un soutien important pour comprendre ou répondre aux projets de crédit carbone proposés, les acteurs publics et privés qui souhaitent bénéficier de solutions basées sur la nature n'ont pas non plus une compréhension claire des droits, des moyens de subsistance et des aspirations des communautés affectées.

En d'autres termes, le renforcement des capacités doit aller dans les deux sens. Les promoteurs de projets de crédit carbone ne connaissent pas et ne comprennent pas l'existence des détenteurs de droits dans les zones qu'ils ciblent et s'en remettent trop aux gouvernements pour déterminer si des communautés existent ou sont touchées par leurs activités. Le respect, la protection et la promotion des droits humains des PA, des CL et des PAD par les acteurs du secteur privé doivent avoir lieu indépendamment



du statut des droits reconnus par le droit formel d'un état. Dans le cadre de cette initiative, la priorité sera donnée aux besoins des détenteurs de droits.

Pour parvenir à l'intégrité sociale, toutes les parties prenantes – communautés, gouvernements, acteurs publics et privés – ont besoin d'un soutien et d'un renforcement de leurs capacités juridiques et techniques. Un dialogue direct avec les investisseurs et les acheteurs est nécessaire. En conséquence, le fonds devrait être multifonctionnel, mais *du point de vue des organisateurs de l'atelier, les besoins des communautés sont catégoriquement différents de ceux des gouvernements et des promoteurs de projets publics/privés*. Ces derniers ont déjà accès à un soutien et/ou ont les moyens de l'obtenir, tandis que les premiers doivent compter sur les fonds disponibles limités des organisations alliées.

Explorer les moyens de mobiliser des fonds et de mettre en œuvre un fonds commun

Pour la deuxième discussion thématique, les participants ont été divisés en cinq groupes pour discuter de la manière d'établir et de mettre en œuvre un fonds commun sur la base de deux questions directrices. Après la discussion en groupe, les participants se sont retrouvés pour une discussion plénière. Les thèmes ci-dessous ont émergé de ces conversations.

Question 1 : Comment créer un fonds commun capable de répondre aux besoins des titulaires de droits et de renforcer l'intégrité, et comment rendre ce fonds opérationnel ?

Modalités de mise en œuvre : Doit-il y avoir un fonds centralisé ou décentralisé ? Le fonds commun peut-il être un sous-fonds d'un mécanisme mondial existant, comme [CLARIFI](#) ou un autre mécanisme de financement dirigé par les peuples autochtones ? Quelle que soit la structure, le mécanisme de financement doit être dirigé par les PA, les PAD et les CL afin de garantir l'impartialité et l'absence d'influence du secteur privé, et de s'aligner sur les besoins et les réalités des communautés. Plutôt qu'un fonds mondial, une approche régionale pourrait être moins bureaucratique et mieux répondre aux besoins locaux, chaque région et chaque pays ayant ses propres particularités.

Des projets pilotes locaux : Les mécanismes pilotes peuvent servir de point de départ pour tirer des enseignements des meilleures pratiques afin de déterminer le meilleur modèle de mécanisme de financement. Des projets pilotes seront nécessaires pour évaluer l'efficacité des approches sélectionnées et la faisabilité d'une mise à l'échelle par la suite. L'hypothèse de travail de ces initiatives est que les communautés qui bénéficient d'un soutien technique et juridique obtiennent de meilleurs résultats à la fois pour le climat et pour les peuples.

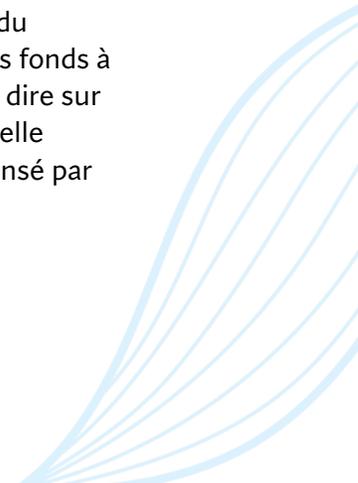


Tirer parti des fonds existants : La création d'un tout nouveau fonds nécessite beaucoup de temps et de ressources ; si cette expertise est nécessaire rapidement, il peut être préférable de s'appuyer sur un fonds existant dans lequel nous pouvons investir (comme [CLARIFI](#) ou un autre processus dirigé par des peuples autochtones, tel que le mécanisme [Shandia](#)). Ces mécanismes ont déjà investi des années dans l'élaboration de structures de bonne gouvernance et dans la garantie d'un leadership de la part des détenteurs de droits. En intégrant le fonds dans un mécanisme existant, le fonds peut s'appuyer sur des relations solides avec les détenteurs de droits plutôt que de partir de zéro pour construire la légitimité et la confiance. L'intégration complète de ce fonds commun dans les mécanismes de financement existants nécessitera un engagement avec leurs dirigeants ainsi qu'avec les organisations locales qui reçoivent déjà des subventions dans le cadre de ces mécanismes afin de comprendre au mieux comment le fonds commun pourrait aller au-delà des cas pilotes et être intégré dans le mécanisme.

Abonnement aux données et souveraineté : Une autre idée pourrait être d'envisager un service d'abonnement aux données à la place d'un fonds (ou dans le cadre du fonds), où les investisseurs ou les acteurs du marché (banques, gouvernements) paient pour des informations de haute qualité et vérifiées (lieux, communautés, groupes, accords, possibilités) afin de prendre de meilleures décisions sur leurs investissements, y compris les termes et conditions de ces investissements. Cependant, l'importance de la souveraineté des données doit être bien établie à tout moment pour garantir que le contrôle reste au sein des communautés.

Priorités de financement : Le mécanisme devrait envisager d'adopter trois priorités de financement : i) un *soutien à la préparation* pour sensibiliser, renforcer les capacités et réduire la probabilité de risques au niveau local ; ii) un *soutien à la négociation* pour accompagner les communautés tout au long des négociations contractuelles, en veillant à ce qu'elles aient accès à des informations complètes et transparentes sur la nature d'un projet de crédit carbone ou biodiversité, y compris les avantages et les risques potentiels ; et iii) un *soutien au suivi* pour suivre les impacts d'un projet (à la fois positifs et négatifs) pendant et après la mise en œuvre, y compris la mesure dans laquelle les promoteurs du projet honorent leurs propres engagements (par exemple, respect des conditions convenues sur la vente des crédits carbone).

L'aveuglement des fonds : Jusqu'à quel point ce fonds doit-il être aveugle ? S'il est aveugle (c'est-à-dire que les promoteurs de projets ne sauront pas comment leurs fonds seront utilisés et par quelles communautés), cela affaiblira-t-il l'intérêt du secteur privé à contribuer au fonds ? Devrait-il y avoir un moyen d'affecter des fonds à une communauté particulière sans que le promoteur du projet n'ait son mot à dire sur la manière dont les fonds sont utilisés ? Comment la structure du fonds peut-elle garantir que les donateurs ne contrôlent pas la manière dont l'argent est dépensé par



la communauté ? Il est essentiel que la gestion du fonds soit assurée par des personnes indépendantes n'ayant aucun lien direct avec l'achat et la vente de crédits carbone.

Question 2 : Comment assurer la conformité des acteurs du marché (acheteurs de crédits carbone, promoteurs de projets et organismes de normalisation) ? En d'autres termes, comment financer le fonds ?

Engagement du secteur privé : Comment amener le secteur privé à participer à ce fonds ? L'accent devrait être mis sur la nécessité de commencer à petite échelle et de passer à la vitesse supérieure afin d'élaborer un argumentaire et un dossier commercial pour inciter les acteurs du secteur privé à s'engager (par exemple, nous pourrions examiner la Directive sur la diligence raisonnable en matière de Développement durable des entreprises).

Élaboration d'un dossier commercial : Pour obtenir l'adhésion des promoteurs de projets et des investisseurs à la participation au fonds, il sera important d'élaborer une analyse de rentabilité, en montrant comment l'investissement dans le fonds soutient leurs intérêts. Quantifier les risques juridiques et de réputation pour les investisseurs lorsque les droits des communautés ne sont pas respectés et démontrer que le succès d'un projet carbone dépend de l'adhésion des communautés pourrait aider à obtenir le soutien du secteur privé pour le fonds.

Contributions obligatoires : Les versements des entreprises ou du secteur privé au fonds doivent être obligatoires pour garantir la légitimité, c'est-à-dire qu'ils doivent faire partie du coût des crédits carbone ou d'une autre taxe imposée. Les contributions volontaires seront difficiles à motiver. Les porteurs de normes, tels que le Conseil d'intégrité pour le marché volontaire du carbone (ICVCM), peuvent être un bon outil pour encourager le respect des contributions au fonds. Il sera important de s'engager avec les porteurs de normes et le secteur privé pour s'assurer de leur participation et de leur soutien.

Identifier les principaux contributeurs : Quels sont les acteurs susceptibles d'avoir un intérêt financier à participer au fonds ? Comment s'assurer que les grands acteurs des marchés du carbone et de la biodiversité y contribuent ? Les principales parties prenantes peuvent démontrer leur engagement en faveur d'initiatives à haut degré d'intégrité et jouer un rôle de chef de file pour aider à mobiliser d'autres acteurs afin qu'ils contribuent eux aussi.

Stabilité et croissance du marché : Si les règles du jeu donnent aux marchés du carbone plus de stabilité et de clarté pour se développer de manière plus fiable, les investisseurs seraient-ils prêts à contribuer au fonds commun ? Comment distribuer les fonds aux communautés sur une base équitable entre les différents projets de crédits carbone ?

Conclusion

L'objectif de cette initiative est de placer le leadership et la souveraineté des détenteurs de droits sur l'utilisation de leurs terres et territoires au cœur des solutions basées sur la nature. Les PA, les PAD et les CL doivent être reconnus comme des égaux et des partenaires dans la mise en œuvre d'initiatives dédiées aux crédits carbone et biodiversité. Il faut respecter leurs normes et valeurs culturelles distinctes, leurs institutions de gouvernance coutumière et leur droit de donner ou de refuser leur consentement à un projet. L'accès à un soutien juridique et technique indépendant est essentiel pour garantir la participation équitable et significative des détenteurs de droits à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et aux résultats des initiatives de crédits carbone et biodiversité.

Prochaines étapes

À la fin de l'atelier, les participants ont été invités à classer par ordre de priorité les actions clés nécessaires pour faire avancer ce programme. Les éléments clés relevés au cours de ce processus et les éléments essentiels qui façonneront les discussions et les suivis prévus en 2025 sont décrits ci-après.

Mettre en place un processus de pilotage dirigé par les détenteurs de droits

- Mettre en place un groupe de pilotage, en donnant la priorité au leadership autochtone et communautaire et à la participation d'organisations de la société civile, de porteurs de normes et d'agences de crédit, ainsi que d'autres experts autochtones et des droits humains, afin de guider l'enquête sur le mécanisme de financement, de superviser la recherche ciblée, et de développer et mettre en œuvre des projets pilotes pour tester les solutions et les voies émergentes.
- Obtenir un financement pour soutenir la participation des communautés à toutes les discussions et à tous les processus liés au fonds.
- Engager des plateformes dédiées aux détenteurs de droits, telles que l'Alliance mondiale des collectivités territoriales et le forum de l'ICVCM
- Établir un calendrier de réunions virtuelles et planifier un atelier de suivi en personne pendant la semaine des Nations unies sur le climat à New York en 2025.

Déterminer le champ d'application et l'approche du fonds

- Fixer des étapes précises pour l'élaboration du mécanisme de financement.
- Définir le champ d'application du fonds et les types de soutien dont les communautés ont besoin en ce qui concerne les projets relatifs au carbone et à la biodiversité.
- Évaluer le soutien du secteur privé en examinant ce qui pourrait encourager sa contribution et quels sont ses besoins.

- Faire appel aux mécanismes de financement existants aux niveaux mondial et régional (par exemple, CLARIFI et divers fonds territoriaux dirigés par des autochtones) pour évaluer la faisabilité de la gestion des fonds.
- Commander des recherches sur les voies et les modèles de mise en œuvre.

Élaborer l'analyse de rentabilité

- Développer un argumentaire solide pour que les développeurs de projets de crédits carbone volontaires, les financeurs de projets et les autres parties prenantes du secteur voient l'intérêt de contribuer à un fonds commun qui créerait des conditions de concurrence plus équitables et réduirait ainsi les risques d'investissement.
- Concevoir et piloter différentes approches pour fournir un soutien juridique et technique indépendant aux communautés, en garantissant un mélange de conceptions, de contextes juridiques et de capacités au niveau local.
- Tirer parti des possibilités d'intégrer les projets pilotes dans les systèmes judiciaires autochtones.
- Suivre et évaluer les résultats des projets pilotes.

Évaluer la faisabilité

- Saisir les résultats et les enseignements tirés.
- Présenter une analyse de rentabilité au comité consultatif des investisseurs privés de [la BSR](#), axée sur la Diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement (HREDD) et sur la transition équitable.
- Engager le conseil d'administration de l'ICVCM et d'autres forums de prise de décision.

Rapport sur les progrès et les prochaines étapes

- Tirer parti de la COP30 de la CCNUCC qui se tiendra au Brésil en 2025 pour partager les enseignements tirés et les prochaines étapes en vue d'accroître l'ambition et l'engagement.

Dans le cadre de l'exercice de clôture des priorités, les participants ont également identifié les prochaines étapes qu'ils pourraient soutenir. Les actions prioritaires qui ont reçu le plus haut niveau d'engagement exprimé comprenaient le soutien au processus de définition du champ d'application du fonds, l'identification d'incitations pour les contributions du secteur privé et le renforcement de l'alliance entre les communautés sur la conception du fonds.

La voie proposée vers un fonds commun

En novembre 2025, lors de la COP30, nous espérons annoncer un mécanisme de financement commun spécifique qui permettrait aux communautés répondant aux initiatives du marché du carbone d'avoir accès au soutien juridique et technique nécessaire pour s'engager avec les développeurs de projets sur un pied d'égalité. L'annonce



comprendra des informations détaillées sur la façon dont le mécanisme sera établi, sur la façon dont les fonds seront mobilisés et sur la façon dont les communautés pourront accéder au fonds.

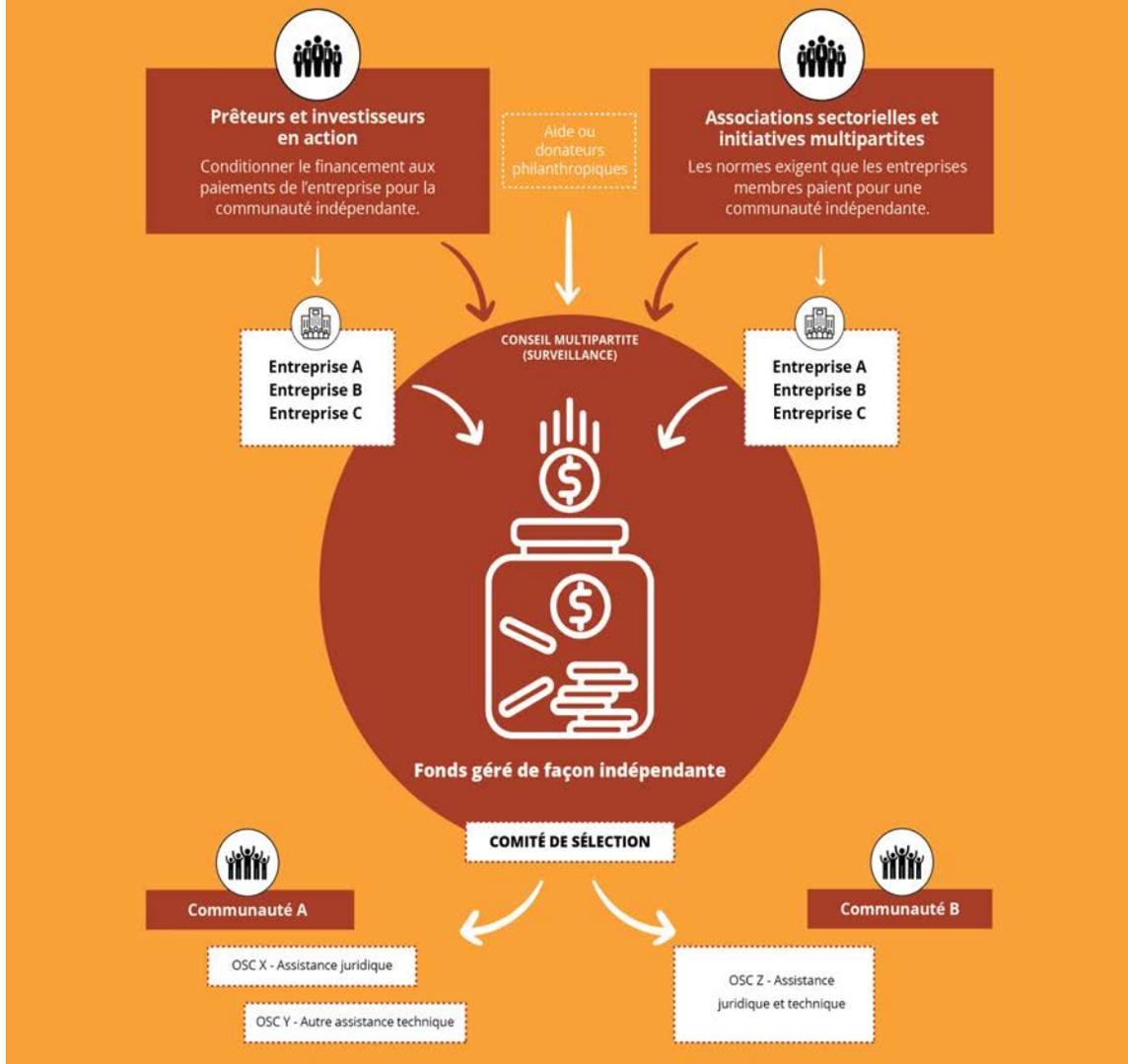
Un comité de pilotage d'environ 12 personnes supervisera le processus d'élaboration de la proposition de fonds commun. Ce comité sera composé de détenteurs de droits (majoritaires), d'alliés des détenteurs de droits, de représentants des donateurs, de développeurs de projets, de personnes influentes dans le secteur et de financeurs et d'investisseurs de projets de crédits carbone.

Le comité de pilotage se réunira régulièrement tout au long de l'année 2025 pour aborder une série de questions directrices et les prochaines étapes de la mise en place d'un fonds commun. Pour faciliter ces discussions, organisera également deux ou trois sessions de consultation publique afin d'engager et de solliciter des réactions. Ces sessions se concentreront sur les questions suivantes :

- Quelle est la meilleure façon d'inciter le secteur privé à contribuer à un fonds commun ?
- Quels enseignements pouvons-nous tirer d'autres fonds soutenant l'expertise juridique et technique des communautés et qui devraient être appliqués à ce fonds ?
- Quels sont les facteurs clés d'un site pilote ou les paramètres les plus urgents et les plus importants à prendre en compte ?

Annexe I. Schéma du mécanisme de financement commun

Fonds commun pour l'assistance juridique et technique aux communautés



Source : Just Ground, Namati et Rights CoLab. 2024. Comment combler le fossé entre l'engagement des entreprises et celui des communautés : le cas d'un fonds commun pour le soutien juridique et technique.

Annexe II. Principes de base pour le financement du soutien juridique et technique



Source : Just Ground, Namati et Rights CoLab. 2024. Comment combler le fossé entre l'engagement des entreprises et celui des communautés : le cas d'un fonds commun pour le soutien juridique et technique.



Grassroots
Justice Network



Rights
CoLAB

 NAMATI